

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N°74-322 du 5 décembre 1974

nommant respectivement MM. MALLAM-IDI Abdoulaye
Commissaire du Gouvernement auprès de la Société
Dahoméenne de Banque et MEHOU-LOKO Gilbert Com-
missaire du Gouvernement auprès de la Banque In-
ternationale pour le Commerce et l'Industrie du
Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attribu-
tions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Natio-
nal de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils
Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution ;
 - VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre
l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'or-
donnance N°74-47 du 28 juin 1974 qui l'a modifiée ;
 - VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment ;
 - VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
 - VU les décrets N°s 74-310 et 74-318 des 25 novembre et 2 décembre 1974,
portant nomination des membres du Bureau Politique du Conseil National
de la Révolution ;
 - VU la décision du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution
en date du 2 décembre 1974 ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er -- Mr MALLAM-IDI Abdoulaye, Administrateur Civil, est nommé
Commissaire du Gouvernement auprès de la Société Dahoméenne de Banque.

ARTICLE 2 -- Mr MEHOU-LOKO Gilbert, Administrateur Civil, est nommé Com-
missaire du Gouvernement auprès de la Banque Internationale pour le Com-
merce et l'Industrie du Dahomey.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 23 du décret N°74-63 du 8 mars 1974 et le décret N°74-285 du 31 octobre 1974 et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire
de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU.

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MF 4
Ministères 12 SGG 4 SPD 2 SDB 2
BICID 2 Intéressés 2 DGP-DGAJL 4
INSAE 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.5
DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 DGAI 2
DGFP-DP 4 JORD 1